



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents

Daniel BUCHWALDER
Michel GANZER
Françoise PAICHEUR
Maryline CHALOT
Jean-Claude PERROT
Catherine BLAISE
Jean-Marc ROBERT
Mathieu GAGLIARDI

Jean FORESTI
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY
Brigitte ALZINGRE
Catherine JACQUOT
Eric LANUSSE-CAZALE
Lysiane MABIRE
Nicolas PIERGUIDI
Laurence DI-VANNI
Gérard MANCHEC
Jean-Luc MIESKE
Christian TOITOT
Béatrice ROCH
Alain SAVORGNANO
Sylvie WERNY
Jean-Pierre TREMBLIN

Etaient excusés ayant donné procuration

Magali ZIETEK a donné
procuration à Jean
FORESTI
Michel LANOIX a donné
procuration à Catherine
BLAISE
Jocelyne SMANIOTTO
a donné procuration à
Daniel BUCHWALDER
Maryse SARRON a
donné procuration à
Madeleine MAUFFREY
Denis TISSERAND a
donné procuration à
Sylvie WERNY

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER,
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE,
Secrétariat du Maire et
de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Michel GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- **4 questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.**

M. SAVORGNANO

- Panneau d'affichage électronique
- Demande informations sur les travaux prévus
 - Rue du Centre
 - Rue Viette
 - Centre Culturel

- Vente bâtiment Peronne

- Tennis

- **1 question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.**

M. TREMBLIN

- Question sur la nouvelle maison de santé

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

- Projet de délibération déposé sur table (projet transmis aux membres du Conseil Municipal par voie électronique) : Modification tarifs 2017 location des bennes : mise en place d'une caution ;
- Projet de délibération déposé sur table : Motion pour le rétablissement sans délai de la ligne spéciale de transport scolaire au profit des élèves seloncourtois fréquentant le Collège des Hautes-Vignes ;
- Remarque à propos de la maison de santé.

Mme PAICHEUR

- Opération Brioches

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017.

M. SAVORGNANO

Rappelle la demande du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire formulée lors du Conseil Municipal du 13 juin 2017 concernant la transmission d'un bilan pour toutes les écoles, bilan retraçant le nombre d'enfants qui fréquentent l'accueil fin de classe et le périscolaire (bilan nombre d'enfants et bilan financier).

Ce bilan n'a pas été transmis.

M. BUHLER

Répond qu'il s'agit d'un oubli et que le bilan demandé sera transmis dans les meilleurs délais.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2017

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération du 26 juin 2003 autorisant le versement de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Selon la circulaire préfectorale n° 045 du 31 août 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé pour l'année 2017 à 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au gardien de l'église communale, Monsieur l'Abbé Séraphin TCHICAYA LOEMBA, domicilié à Seloncourt, l'indemnité de 479,86 €, dès lors qu'il en formulera la demande.

L'indemnité sera versée à la Paroisse Catholique Saint-Eloi.

La Commission Finances, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 – TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES
--

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose les dispositions de l'article 1411 II.3 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire au moins à une des conditions suivantes :

1 – être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;

2 – être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3 – être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;

4 – être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5 – occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable au 1^{er} janvier de l'année suivante.

La Commission Finances, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER

Ajoute qu'il a été sollicité l'année passée par une personne concernée par cette mesure et qu'à ce jour, il n'a pas d'informations sur le nombre de personnes qui pourraient en bénéficier. Il précise d'autre part que l'abattement se fait à la demande des personnes susceptibles d'y prétendre.

M. SAVORGNANO

Demande le montant de la diminution de la taxe d'habitation.

M. BUCHWALDER

Répond que l'abattement est de 10% de la valeur locative moyenne.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

4 – PRIME AU LOGEMENT AU PROFIT D'UN NOUVEAU MEDECIN INSTALLE SUR LA COMMUNE

M. GANZER présente ce point.

Il rappelle la cessation de l'activité de 3 médecins généralistes sur la Commune de Seloncourt depuis fin juin 2017.

Un nouveau médecin généraliste, le Docteur GHELLAB, a repris en location le cabinet médical de ses prédécesseurs, sis 114 rue du Général Leclerc à Seloncourt.

En attendant son installation dans les nouveaux locaux en construction, sis 135 rue du Général Leclerc à Seloncourt, il est proposé de l'aider à s'installer dans le cabinet des médecins partant en retraite.

La dépense à prendre en charge est une partie de la location du cabinet médical, soit une aide de 3 500€.

La Commission Finances, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

M. GANZER

Rappelle que le Docteur GHELLAB avait précédemment effectué les remplacements des Docteurs RICHE ET BENNASAR.

Le montant de la prime au logement correspond à la différence entre le loyer actuel versé par le Docteur GHELLAB pour la location du cabinet médical, sis 114 rue du Général Leclerc, et le loyer qu'il aurait versé à la Ville pour la location du cabinet médical du Docteur TRIMAILLE, sis rue du Centre. Ce montant est calculé sur le différentiel de loyers pour une durée de 10 mois. L'aide de 3 500€ sera versée en une seule fois.

Ajoute que, dans 8 mois, le Docteur GHELLAB pourra rejoindre le futur plateau de médecine générale en cours de construction.

M. TOITOT

Fait part de plusieurs remarques et questions à propos de cette indemnité :

« Quel est l'engagement, en retour, de la part du bénéficiaire, le Docteur GHELLAB, et de quelle nature ?

Cette aide ne vient pas en déduction des 2 années de loyers gratuits annoncés dans la nouvelle maison médicale, comme vous nous l'avez expliqué.

Quel sera d'ailleurs le montant approximatif du loyer dans ces nouveaux locaux ?

Personnellement, je suis choqué par l'ampleur de l'aide proposée.

Je rappelle que le Docteur GHELLAB n'est pas un tout jeune praticien. Il exerçait précédemment à Montbéliard.

Il a, de plus, en raison de la pénurie de généralistes, une activité importante qui lui permet de prendre en charge sans problème un loyer professionnel et un loyer personnel pour se loger.

Je considère également que la chance qu'il a saisie de s'installer en lieu et place des Docteurs RICHE et BENNASAR est déjà un formidable tremplin pour se faire connaître avant même de rejoindre la maison médicale.

Je rappelle également votre opposition, il y a quelques années, à notre proposition de baisse de loyer pour une jeune commerçante qui débutait son activité dans le local de l'ex-droguerie Pechin.

Je me pose aussi la question de savoir quelle serait votre attitude pour retenir ce praticien si, au terme de son engagement de 5 ans, il lui prenait l'envie d'aller voir ailleurs, où l'herbe pourrait être plus verte, et que répondriez-vous aux médecins installés depuis très longtemps s'il leur venait l'idée de vous faire supporter leurs charges afin qu'ils ne quittent pas le métier au moment de leur retraite ?

Je suis donc très réservé quant à l'octroi de cette aide.

Je trouve que toutes ces aides, que les communes, en concurrence les unes contre les autres au sein même de PMA, proposent actuellement aux médecins ne rentrent pas dans une démarche intéressante.

Une réflexion globale à l'échelle de PMA aurait été nécessaire. Je crains que ce ne soit déjà trop tard car on voit éclore des maisons médicales partout. On est dans une situation de concurrence qui amène à des aides un peu choquantes.»

M. BUCHWALDER

Répond qu'en attendant la mise à disposition des futurs locaux, le Docteur GHELLAB a sollicité la Ville pour s'installer dans le cabinet médical du Docteur TRIMAILLE, installation qui n'a pu se faire pour des raisons évoquées à plusieurs reprises.

Ajoute qu'il était convenable d'aider financièrement ce médecin en lui versant le différentiel entre le loyer du cabinet médical du Docteur TRIMAILLE et celui de ses confrères.

M. TOITOT

Demande quel est l'engagement du Docteur GHELLAB.

M. BUCHWALDER

Répond que le Docteur GHELLAB n'a aucun engagement par rapport au versement de la prime au logement proposée. Le Docteur GHELLAB a un engagement par rapport à la mise à disposition du plateau médical.

M. GANZER

Rappelle que le Docteur GHELLAB était volontaire pour s'installer à Seloncourt et se félicite de sa venue. C'est un médecin actif qui remplace actuellement 2 praticiens.

Ajoute que l'intention du Docteur GHELLAB est bien de rejoindre la future structure mise en place (maison pluridisciplinaire pour laquelle des aides financières ont été demandées).

Rappelle que la Ville souhaite attirer des jeunes médecins qui sortent et non pas « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». Actuellement, on répond avec les moyens communaux, on accueille un nouveau médecin et j'espère qu'on sera tous ensemble pour essayer d'en accueillir d'autres.

M. TOITOT

Demande s'il est envisagé que les 4 cabinets du plateau médical puissent être partagés par des professions médicales et paramédicales.

M. GANZER

Répond que, pour l'instant, il est important de bien cibler les enjeux et que la priorité reste la médecine générale car la carence est très haute.

Ajoute que d'autres locaux pourront être mis à disposition de professions médicales et paramédicales s'ils se libèrent dans l'avenir.

Les médecins n'apparaissent pas par générations spontanées. Il faut des années de formation. Il va falloir du temps et de la patience même si le numerus clausus a un peu évolué. La Commune fait un effort conséquent pour garder le Docteur GHELLAB suite à sa demande. On y répond.

L'ouverture du futur cabinet médical est prévue en avril/mai 2018. Il faudra étoffer le recrutement. Les jeunes médecins veulent travailler en maison pluridisciplinaire.

M. BUCHWALDER

Ajoute que si quelques individualités profitent de la situation, ce n'est pas une mentalité générale.

M. TREMBLIN

Informe qu'il rejoint **M. TOITOT** dans son intervention et qu'il avait exprimé les mêmes points de vue en Commission. La rivalité entre les communes pour recruter des praticiens n'est pas saine. Une réflexion est à faire au niveau de PMA. Ajoute qu'il n'approuve pas la délibération présentée mais que, si on ne veut pas perdre ce médecin, il la votera.

M. SAVORGNANO

Précise que, ce qui gêne les membres du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire, c'est que le Docteur GHELLAB n'est pas un jeune médecin qui s'installe. Un médecin qui sort de l'école peut être aidé, nous le comprenons parfaitement.

Le Docteur GHELLAB est un praticien installé, qui reprend une clientèle importante, avec un chiffre d'affaires important. La prime au logement envisagée devrait être déduite des 2 ans de loyers octroyés pour son installation dans le futur plateau médical. Au train où l'on va, il pourra très bien renégocier à 500€/mois le loyer pendant les années suivantes. On arrive à des choses aberrantes où l'on est pris au piège.

Ce n'est pas juste par rapport à ceux qui travaillent durement pour gagner largement moins.

Une politique commune devrait être menée au niveau de PMA pour l'arrivée de nouveaux médecins sur le Pays de Montbéliard.

M. BUCHWALDER

Précise que le Docteur GHELLAB aurait pu s'installer dans une Zone Franche Urbaine (ZFU) et bénéficier ainsi d'avantages fiscaux (exonération d'impôts...).

VOTE

24 VOIX POUR (DONT 4 PROCURATIONS)

5 ABSTENTIONS (DONT 1 PROCURATION)

(MM. TOITOT, SAVORGNANO, MMES ROCH, WERNY + 1 PROCURATION)

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRÉS DE L'OURAGAN IRMA

Mme BLAISE présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA qui a balayé le 6 septembre 2017 les îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, afin de participer aux actions de secours aux populations frappées par cette catastrophe.

Le montant de cette subvention est fixé à 300 €. Elle sera versée à la Croix-Rouge française.

La Commission Finances, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

Mme PAICHEUR

Informe que, lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS en date du 25 septembre 2017, il a été proposé de mettre en place à l'accueil de la Mairie une urne pour récolter des dons au profit des sinistrés de l'ouragan IRMA.

Les dons recueillis seront envoyés à la Fondation de France qui a lancé un appel.

L'information aux Seloncourtois sera transmise par le biais du panneau d'affichage électronique, des poteaux d'affichage et du site de la Ville.

6 – MODIFICATION TARIFS 2017 LOCATION DES BENNES : MISE EN PLACE D'UNE CAUTION

M. PERROT présente ce point.

Il rappelle que les tarifs 2017 des services communaux ont été actualisés par délibération en date du 14 décembre 2016.

Il est proposé de demander aux usagers un chèque de caution d'un montant de 203 € lors de la réservation des bennes pour gravats et des bennes pour déchets verts.

Le chèque de caution sera rendu après l'enlèvement sans encombre de la benne par le chauffeur et après encaissement du montant de location dû. Sinon, le chèque de caution fera l'objet d'un encaissement.

Les règlements sont encaissés par la régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives à la location de bennes.

M. BUCHWALDER

Précise que le service de location des bennes à gravats aux particuliers avait été suspendu en raison d'abus.

Le montant de la caution sera mentionné dans le règlement de location des bennes.

M. PERROT

Ajoute que les modifications de tarifs s'appliquent uniquement pour la mise en place d'une caution et que les tarifs de location votés pour l'année 2017 restent inchangés.

Précise que le montant de la caution a été calculé selon les éléments suivants :

- 2 heures d'un agent à 25€/heure (2 agents) + 2 heures d'un poids lourd à 51,50€/heure ;
- Tarifs BT01 de 2017 (Délibération n°20170613.7 du 13 juin 2017).

Informe que, lors de la location des bennes à gravats, il sera demandé aux particuliers le contenu de la benne et qu'une jauge sera installée dans la benne selon les matériaux annoncés.

Ajoute que les bennes seront désormais louées uniquement les week-ends (du vendredi soir au lundi matin) et que les locations sont supprimées les jours fériés.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 – MOTION POUR LE RETABLISSEMENT SANS DELAI DE LA LIGNE SPECIALE DE TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DES ELEVES SELONCOURTOIS FREQUENTANT LE COLLEGE DES HAUTES VIGNES

M. BUCHWALDER

Fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées au niveau des transports scolaires par les élèves seloncourtois qui fréquentent le collège des Hautes Vignes.

Il informe des démarches effectuées auprès du Président, des Vice-Présidents et des services de PMA en charge de cette affaire.

Il propose donc le vote d'une motion pour le rétablissement sans délai de la ligne spéciale de transport scolaire au profit des élèves seloncourtois fréquentant le collège des Hautes Vignes.

Le projet de délibération est déposé sur table.

M. LANUSSE-CAZALE

Donne lecture de la motion proposée.

« Mercredi 30 août 2017, soit 5 jours avant la rentrée scolaire, la municipalité de Seloncourt a été informée par le collège des Hautes Vignes de la suppression de la ligne spéciale jusque-là mise en place pour le transport des élèves de Seloncourt.

Les années scolaires précédentes, les élèves de Seloncourt bénéficiaient d'un bus spécial qui les transportait en suivant un trajet intramuros très satisfaisant jusqu'au collège. Ce service spécifique effectuait trois rotations dans la journée : une le matin avant 8h pour déposer les enfants au collège et deux le soir pour le retour à 15h30 et à 16h30.

En place depuis de nombreuses années, ce service destiné à des enfants de 11 à 15 ans, était tout à fait satisfaisant. Il arrivait même qu'il soit renforcé au vu des effectifs transportés (96 enfants), le bus étant parfois remplacé par un bus double afin de garantir le transport de tous les élèves dans de bonnes conditions de sécurité.

En juillet 2017, Pays de Montbéliard Agglomération a conclu un contrat de délégation de service public avec un nouveau prestataire, contrat qui prévoit, entre autres dispositions, la suppression de la ligne spéciale destinée au transport des élèves Seloncourtois fréquentant le collège des Hautes Vignes au profit des lignes régulières.

Il paraît évident que la réalité du terrain et les dangers auxquels seront exposés les jeunes Seloncourtois n'ont pas été correctement appréhendés avant de prendre une telle décision :

- *La durée du trajet a été considérablement augmentée, jusqu'à 5 fois pour le trajet du soir. Cette anomalie a néanmoins été corrigée depuis avec la mise en place d'une navette spéciale à 16h30 ;*
- *Le site de la correspondance Place du Marché à Audincourt est dangereux (un accident mortel au mois de juillet dernier) avec trop de voies de circulation à traverser ;*
- *L'arrivée et le départ des enfants qui se faisaient sur un parking à proximité du collège ont lieu maintenant au cœur d'une zone particulièrement sensible et connue pour ses incivilités ;*
- *L'évitement du collège, qui a débuté, va s'accroître et la baisse d'effectif conduira inévitablement à sa fermeture ;*

- *L'impact négatif sur l'environnement est considérable à l'heure où les pouvoirs publics exhortent les citoyens à prendre les transports en commun. Les parents multiplient les trajets en voiture pour assurer un transport dans les temps à leurs enfants.*

Conscient de cette situation critique, Monsieur le Maire de Seloncourt, après plusieurs interventions auprès des services de Pays de Montbéliard Agglomération, a demandé expressément par courrier à son Président de subdéléguer à la commune de Seloncourt l'organisation du transport des élèves Seloncourtois. A ce jour, ce courrier reste sans réponse.

Les nombreuses réclamations qui ont été faites par les parents aux différentes instances concernées sont également restées sans effet.

Les élus de Seloncourt ont parfaitement conscience des enjeux que représente la signature d'un tel contrat de délégation de service public, mais s'interrogent autant que les parents d'élèves sur la logique de la mise en place de la gratuité du transport scolaire alors que les lignes spéciales totalement indispensables sont supprimées.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Seloncourt, réuni en séance ordinaire, demande instamment à Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération de rétablir sans délai la ligne spéciale de transport scolaire susvisée dans les mêmes conditions que les années précédentes et que le Transport à Haut Niveau de Service mérite enfin son nom. »

M. TREMBLIN

Demande les raisons de la suppression de cette ligne.

M. BUCHWALDER

Informe qu'il a fait partie, au titre de Conseiller délégué à la Commission Finances de PMA, de la Commission de Délégation de Service Public qui a examiné les candidatures.

L'idée de base, pas forcément mauvaise, était que les élèves utilisent au maximum les lignes régulières pour le transport scolaire et que les voyageurs ordinaires puissent également utiliser les navettes scolaires quand elles existaient. Ce principe n'a pas fonctionné dans certains cas.

Rappelle les difficultés rencontrées par les élèves seloncourtois qui se rendent au collège des Hautes Vignes :

- transbordement à Audincourt ;
- allongement des temps de trajets ;
- arrivée des élèves à plus de 400 mètres du collège.

Ajoute que, lors des réunions préliminaires, et bien que ce ne soit pas son rôle, la remarque a été faite sur ces points qui ont échappé à la sagacité des professionnels en charge.

M. TOITOT

Rappelle qu'il fait partie de la Commission Transports à PMA et donne quelques informations sur ce dossier traité lors de la séance de la dernière Commission.

Informe que les nombreux dysfonctionnements ont été étudiés. A beaucoup insisté sur le problème de la sécurité Place du Marché. Des personnes ont été mises en place, dès lundi dernier, pour aider les enfants à traverser, en attendant peut-être une autre solution.

Fait part que les véhicules venant du Centre d'Audincourt par l'Avenue Aristide Briand viennent d'être autorisés à traverser pour aller aux Cantons et qu'une étude est en cours pour que l'une des 2 lignes de bus qui restaient côté Moloco puisse traverser, aller sur le site d'échange des bus Place du Marché et ainsi, les enfants n'auraient plus à traverser. Il n'est cependant pas certain que ce soit réalisable : mise en place compliquée, réseau de feux complexe...

Précise que les problèmes rencontrés ont bien été pris en compte.

M. LANUSSE-CAZALE

Informe qu'un collectif de parents d'élèves s'est organisé. Ce collectif fait régulièrement des constatations pour cerner les difficultés rencontrées par les enfants lorsqu'ils ont à prendre le bus.

Un dossier est en train d'être monté. La sécurité des enfants reste le point le plus difficile d'autant qu'une vague de travaux vient d'être engagée.

Rappelle que l'on parle d'enfants qui ont 10 ans et qui ne sont pas autonomes.

M. BUCHWALDER

Ajoute que la Ville a été prévenue tardivement de cette situation par le Principal du Collège. L'information a été défailante et il y a eu un défaut du prestataire qui s'était engagé, en cas de débordement, à mettre en place du personnel pour assister les enfants, ce qui n'a pas été mis en place pour la rentrée scolaire.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif ;
- Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

M. PERROT présente ces points. Il rappelle que ces dossiers ont été transmis par voie informatique aux élus.

Donne les grandes lignes des rapports et informe que ceux-ci sont consultables sur le site de la Ville de Seloncourt et qu'un exemplaire papier est consultable en mairie.

- Rapport annuel 2016 des mandataires de l'Assemblée spéciale des actionnaires publics administrateurs d'IDEHA.

M. GANZER présente ce point.

Il rappelle que la Commune de Seloncourt est actionnaire de cet organisme logeur et que 62 logements sont situés sur la Commune. Aucune opération n'est prévue sur Seloncourt cette année et l'année prochaine. Des tractations sont en cours avec un organisme privé sur un terrain avec un enjeu d'une dizaine de logements.

QUESTIONS ORALES

- **Panneau d'affichage électronique**

M. SAVORGNANO

Fait remarquer que les responsables d'associations n'ont pas été informés de la façon dont ils pouvaient utiliser ce panneau.

Il demande qui est habilité à l'utiliser.

Mme CHALOT

Répond que la priorité est donnée à la Communication institutionnelle de la Ville. Les événements des Associations seront également annoncés par le biais de ce panneau.

Précise, par contre, que la communication interne des associations ne pourra pas être relayée.

Les demandes des associations sont à transmettre à M. BUHLER.

M. SAVORGNANO

Demande que l'information soit donnée aux associations.

Mme CHALOT

Répond que cette demande a bien été prise en compte.

M. SAVORGNANO

Ajoute que ce panneau, bien situé, est intéressant pour l'annonce des événements. Il va permettre d'éviter un trop-plein de banderoles.

• **Travaux en cours rue Viette, rue du Centre et rénovation du Centre Culturel**

M. SAVORGNANO

Demande des informations sur les travaux rue Viette, rue du Centre et sur la rénovation du Centre Culturel.

Fait part du compte rendu de la Commission bâtiments du 5 septembre 2017 qui relate un changement d'orientation concernant la rénovation du Centre culturel.

Ajoute qu'il serait intéressant que le Conseil Municipal en soit informé : ce qui se dit en Commission, c'est bien, mais c'est mieux quand c'est dit au Conseil Municipal.

M. BUCHWALDER

Répond que ce n'est pas le genre de questions à poser en séance du Conseil Municipal.

Il propose de renvoyer ces points en commission et il sera alors décidé s'il est utile de les exposer lors d'une séance du Conseil Municipal.

M. SAVORGNANO

Répond que c'est forcément utile.

M. BUCHWALDER

Réitère que ces points seront présentés dans un premier temps en Commission et que l'information donnée suffira.

M. SAVORGNANO

Informe que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire déposera une question écrite concernant la rénovation du Centre Culturel puisque les Groupes peuvent déposer des questions écrites qui viennent en discussion au Conseil Municipal.

M. BUCHWALDER

Rappelle qu'il n'est pas obligé de répondre.

M. SAVORGNANO

Répond que ce point sera mis aux voix.

Ajoute que la question n'est pas forcément à débattre aujourd'hui mais qu'il est important qu'elle soit débattue au Conseil Municipal. On vote un certain nombre de sommes et tout d'un coup, le projet change !

M. BUCHWALDER

Revient sur la publication du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire dans le magazine Seloncourt.com du mois de septembre, publication concernant la création d'une maison médicale.

Il rappelle aux membres du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire que la « solution bis » présentée dans l'article, à savoir la transformation du cabinet médical des Docteurs RICHE et BENNASAR en maison médicale n'a jamais été évoquée en Conseil Municipal – où l'on dit que c'est un lieu de débat - par les membres du Groupe. Cette solution aurait pu être soumise lors de la séance du mois de janvier 2017 lorsque l'achat du plateau médical a été débattu.

Ajoute que les chiffres annoncés par le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire pour la rénovation de ce cabinet médical en maison médicale sont farfelus et mensongers.

Donne les montants estimés pour la rénovation du Cabinet médical des Docteurs RICHE et BENNASAR :

- Prix de l'immeuble : 210 000 €
- Montant des travaux : 70 000 €(au minimum)

Le montant total s'élève au moins à 280 000 € et ne correspond donc pas à la moitié des 324 000 € engagés pour l'achat par la Ville du plateau médical comme le Groupe SDS le prétend.

M. SAVORGNANO

Répond sur l'intervention du groupe Seloncourt Avenir dans le magazine Seloncourt.com qu'il juge comme étant une intervention entièrement politique. Il rappelle le règlement intérieur qui interdit toute intervention politique.

M. BUCHWALDER

Ajoute qu'il ne peut y avoir 2 lois : une qui fonctionne pour soi et une que l'on veut imposer aux autres. Il reprend l'expression du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire dans le dernier magazine Seloncourt.com : « Gouverner, c'est prévoir » et rappelle que le départ du Docteur TRIMAILLE n'était pas prévu, et qu'il n'avait pas été informé en amont des départs en retraite des Docteurs RICHE et BENNASAR.

Demande la clôture du débat et précise que, si nécessaire, les points sur les travaux en cours seront traités lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. SAVORGNANO

Revient sur les réponses qu'il souhaite avoir concernant ces travaux.

M. BUCHWALDER

Répond que les réponses se préparent, que l'on ne peut pas répondre à brûle-pourpoint et que c'est le maire qui juge de l'opportunité de répondre immédiatement.

• **Tennis**

M. SAVORGNANO

Informe que le grillage du tennis découvert est bientôt au sol.

Il demande si une remise en état est envisagée.

M. GAGLIARDI

Répond que ce dossier est en cours. Les banderoles publicitaires ont endommagé le grillage. La Compagnie d'assurances de la Ville et celle du Tennis Club ont été saisies pour une prise en charge de la réparation.

M. SAVORGNANO

Répond que sur tous les terrains de tennis, il y a des banderoles publicitaires.

M. BUHLER

Donne quelques précisions sur ce dossier. Il précise que les grillages n'ont pas été scellés et que, qualitativement, les poteaux ne sont pas adaptés pour soutenir des banderoles.

Le Tennis Club n'avait pas déclaré de brise-vues. La pose de banderoles sur le grillage n'a donc pas été prévue au cahier des charges.

• **Bâtiment Peronne**

M. TOITOT

Rappelle que le projet de mise en vente du bâtiment Peronne a été présenté en Commission Urbanisme.

Demande des renseignements sur ce projet de vente et les contraintes qui seront demandées à l'investisseur.

M. GAGLIARDI

Répond que le projet n'est pas encore défini. Le diagnostic est en cours. Nous allons chercher des investisseurs.

Informe qu'une visite de représentants de la SEM PMIE pour une étude d'implantation de bureaux dans ce bâtiment n'a pas abouti.

Fait référence à un bâtiment similaire situé à Hérimoncourt qui a été rénové pour du logement avec conservation de l'aspect architectural.

M. GANZER

Revient sur l'étude réalisée en 2008 par le cabinet CETEC pour évaluer les contraintes techniques.

Rappelle l'estimation de la rénovation du bâtiment (2 X 150 m²) qui s'élève à 2000€/m².

Il ajoute que la Ville n'a plus les moyens d'injecter 600 000 € pour des activités éducatives, culturelles ou associatives.

3 choix s'offrent à la Ville : raser le bâtiment, le conserver dans le patrimoine communal (coût important) ou le transformer en bâtiment d'habitation. C'est ce dernier choix qui est retenu pour l'instant.

M. TOITOT

Précise que sa question ne portait pas sur le « pourquoi » de la solution retenue mais sur le niveau d'exigence que la Ville aura envers l'investisseur afin que ce dernier témoignage d'un patrimoine industriel de Seloncourt et de la Vallée du Gland reste visible. Il est important d'avoir cette exigence. Le bâtiment Peronne est un élément du patrimoine qui peut être valorisé sous forme d'habitation.

M. BUCHWALDER

Répond que c'est prématuré mais que l'esprit architectural du bâtiment sera conservé.

M. GANZER

Précise que cette exigence devra être annotée dans l'acte notarié.

• **Maison de santé**

M. TREMBLIN

Revient sur l'extension de la maison de santé.

Rappelle que, dans une précédente séance du Conseil Municipal, le problème du stationnement avait été évoqué et que la possibilité de mettre en double sens la rue qui mène au Crédit Agricole et à la Maison de Santé avait été envisagée. Demande si une réflexion sur ce point a été engagée.

M. BUCHWALDER

Répond que les avis sont partagés sur la mise en double sens de cette voie qui n'est pas envisageable à ce jour.

Il évoque l'importance des travaux à réaliser et la difficulté de circuler pour les bus de la restauration scolaire qui devraient alors emprunter le parking.

Il rappelle, d'autre part, que cette rue très étroite ne pourrait pas être mise en double sens sur toute sa longueur.

M. TREMBLIN

Rappelle qu'il a été constaté, lors des visites de quartiers, que des automobilistes outrepassaient le sens interdit.

M. GANZER

Répond que ce comportement délictuel est de plus en plus rare et que le parking est beaucoup utilisé. Les automobilistes ont bien compris qu'il fallait faire un cheminement un peu plus long pour arriver à se stationner dans de bonnes conditions.

M. TREMBLIN

Répond qu'il faut espérer que la Maison de Santé attirera beaucoup de personnes extérieures à la Commune. Ces personnes ne sauront pas forcément qu'il faut contourner pour arriver au parking. Le stationnement va poser problème.

• **Opération brioches**

Mme PAICHEUR

Informe le Conseil Municipal que l'opération brioches au profit de l'ADAPEI se tiendra le 6 octobre 2017.

Fait appel aux volontaires.

DECISIONS DU MAIRE

COMMUNE DE SELONCOURT
Education

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

Objet	Numéro décision	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Utilisation des équipements sportifs du complexe aquatique SWIM'VAL 38 rue Oehmichen 25700 VALENTIGNEY	DEC2017-09-04-20	SAS AQUA'VALENT	SAS AQUA'VALENT 7 rue de Goule - 25120 MAICHE	04/09/2017	125 €/classe et par créneau pour 11 séances de 40 minutes Ecole Louise Michel : 2 classes Ecole Marcel Levin : 2 classes Ecole de Berne : 2 classes Ecole Charles Mognetti : Programmation en cours

COMMUNE DE SELONCOURT/AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnités perçues

Objet		Numéro décision	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Marché d'assurance responsabilité civile (régularisation annuelle)	assurance	DEC2017-07-06-15	GAN-Cabinet Jean CANTENOT	51 bis rue d'Egoutte 25400 Exincourt	15/06/2017	597,80
Marché d'assurance dommage aux biens (régularisation)	assurance	DEC2017-07-21-16	BRETEUIL ASSURANCE	BP 40 002 - 62922 Aire sur la Lys cedex	26/12/2016	11 573,09
Marché d'assurance responsabilité civile (régularisation)	assurance	DEC2017-07-21-17	BRETEUIL ASSURANCE	BP 40 002 - 62922 Aire sur la Lys cedex	26/12/2016	4 194,12
Marché d'assurance flotte de véhicules-préposés en mission-marchandises transportées (régularisation)	assurance	DEC2017-07-21-18	GAN-Cabinet Jean CANTENOT	51 bis rue d'Egoutte 25400 Exincourt	26/12/2016	10 184,98
Marché d'assurance protection juridique des agents et des élus (régularisation)	assurance	DEC2017-07-21-19	SMAC ASSURANCES	141 avenue Salvador-Allende CS 20000 79031 NIORD CEDEX	26/12/2016	426,20

ARRETES DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

ARRETES MUNICIPAUX

DU 06 JUIN 2017 AU 15 SEPTEMBRE 2017

ARR2017-06-06-86	Juin	6	Arrêté stationnement interdit Place Croizat et derrière l'église 01 et 02 juillet 2017 pour championnat du tir à l'arc par La Jeanne d'Arc
ARR2017-06-06-87	Juin	6	Arrêté stationnement interdit Place Croizat et rue Motteler pour un vide grenier dimanche 09 Juillet 2017 par les Amis du Vieux Seloncourt.
ARR2017-06-06-88	Juin	6	Arrêté autorisation débit de boissons dimanche 09 juillet 2017 pour un vide grenier par les Amis du Vieux Seloncourt
ARR2017-06-07-89	Juin	7	Arrêté occupation de voirie Blow-Patcher - Est COLAS -
ARR2017-06-08-90	Juin	8	Arrêté débit de boissons Feu de la Saint-Jean 21 juin 2017 au Parc de la Panse par la Maison pour Tous
ARR2017-06-09-91	Juin	9	Arrêté avenant n° 3 régie 39 relevant le seuil de recouvrement et changement régisseur suppléant
ARR2017-06-09-92	Juin	9	Arrêté débit de boissons pour le Bruit du Renard par le Football Club 09 et 10 juin 2017
ARR2017-06-09-93	Juin	9	Arrêté avenant n° 2 à la régie de recettes pour la structure multi-accueil
ARR2017-06-09-94	Juin	9	Arrêté avenant n° 1 à la régie de recettes service éducation
ARR2017-06-12-95	Juin	12	Arrêté débit de boissons Tennis Club pour la fête de la musique 21 juin 2017
ARR2017-06-12-96	Juin	12	Arrêté débit de boissons Comité de Coordination 13 juillet 2017 - Fête Nationale
ARR2017-06-14-97	Juin	14	Arrêté débit de boissons supporters Club du F.C Seloncourt 24 et 25 juin 2017
ARR2017-06-19-98	Juin	19	Arrêté débit de boissons Cossie Billard Club 21 Juin 2017 au Centre Culturel
ARR2017-06-20-99	Juin	20	Arrêté de travaux rue du Centre - Annule et remplace ARR 2017-06-02-85-
ARR2017-06-20-100	Juin	20	Arrêté prolongation arrêté de travaux SFR ERT Technologies – Annule et remplace ARR 2017/05/10/75
ARR2017-06-21-101	Juin	21	Arrêté de travaux EURL MONNET - Mise à niveau tampon rue Viette
ARR2017-06-21-102	Juin	21	Arrêté permanent rue des Vignottes balises Stop cédez le passage, rétrécissements et zone 30
ARR2017-06-23-103	Juin	23	Arrêté débit de boissons repas Chorale Bergamasche 05 juillet 2017 à la salle polyvalente
ARR2017-06-23-104	Juin	23	Arrêté de travaux route de Dasle EUROVIA (route barrée 15 jours)
ARR2017-06-23-105	Juin	23	Arrêté de travaux pose de coffret rue Viette du 26 juin 2017 pour 10 jours par EIMI Elec
ARR2017-06-28-106	Juin	28	Arrêté de travaux de terrassement et de remblai rue des Cités par STIEFVATER du 24 juillet 2017 pour une durée de 20 jours
ARR2017-06-28-107	Juin	28	Arrêté autorisation débit de boissons SHNPM 23 et 24 septembre 2017 pour la Fête de la Nature salle polyvalente
ARR2017-06-28-108	Juin	28	Arrêté renouvellement autorisation de circulation dans la forêt communale à Monsieur BIDEAUX Francis
ARR2017-07-03-109	Juillet	3	Arrêté permanent zone 30 rue des Carrières et rue de l'Ecole de Berne à partir du 03 juillet 2017
ARR2017-07-07-110	Juillet	7	Arrêté sens interdit applicable pour tous véhicules et cycles rue des Carrières
ARR2017-07-07-111	Juillet	7	Arrêté permanent implantation de deux panneaux Stop rue de la Pâle / rue Manet
ARR2017-07-10-112	Juillet	10	Arrêté défilé du 13 juillet 2017
ARR2017-07-10-113	Juillet	10	Arrêté ouverture débit de boissons Brasserie des Fontaines de Jouvence pour le marché du soir du 04 août 2017
ARR2017-07-13-114	Juillet	13	Arrêté ouverture débit de boissons MPT pour le marché du soir du 04 août 2017
ARR2017-07-13-115	Juillet	13	Arrêté travaux HAEFELI rue du Château d'Eau du 19 juillet 2017 pendant 15 jours
ARR2017-07-20-116	Juillet	20	Arrêté débit de boissons Les Trois Temps du Swing du 20 au 22 juillet 2017 par le Cossie Billard Club
ARR2017-07-25-117	Juillet	25	Arrêté création et branchement EU par TP COURTOT du 16 août au 15 septembre 2017 rue de Dasle
ARR2017-07-26-118	Juillet	26	Arrêté marché du soir stationnement interdit Place Croizat le 04 août 2017
ARR2017-07-26-119	Juillet	26	Arrêté d'ouverture provisoire à Sésame autisme du foyer Le patio à compter du 28/08/2017
ARR2017-08-22-120	Août	22	Arrêté de transfert du marché hebdomadaire place Croizat
ARR2017-08-29-121	Août	29	Arrêté travaux VEOLIA rue des Noyers du 11 au 15 Septembre 2017 pour une création AEP - EU
ARR2017-09-01-122	Septembre	1	Arrêté travaux SADE CGTH rue du Centre reprise branchement EP en contre-pente du 06 au 11 septembre 2017
ARR2017-09-06-123	Septembre	6	Arrêté régie de recettes service éducation-changement de régisseurs titulaire et suppléant
ARR2017-09-06-124	Septembre	6	Arrêté régie d'avance service éducation-changement de régisseurs titulaire et suppléant
ARR2017-09-08-125	Septembre	8	Arrêté travaux terrassement rue de Berne du 18 septembre 2017 durant 2 jours par SARL PAROTY
ARR2017-09-08-126	Septembre	8	Arrêté autorisation buvette Chorale Bergamasche le 05 octobre 2017 à la salle polyvalente
ARR2017-09-08-127	Septembre	8	Arrêté autorisation buvette Coup de Cœur de Thierry loto du 30 septembre 2017 salle des Cossies
ARR2017-09-08-128	Septembre	8	Arrêté portant délégation de signature à M. Julien PINOT pour EC
ARR2017-09-08-129	Septembre	8	Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe CAPELLI pour EC

ARR2017-09-08-130	Septembre	8	Arrêté portant délégation de signature à Mme Véronique DAMBRE
ARR2017-09-08-131	Septembre	8	Arrêté autorisation buvette Les Amis du Vieux Seloncourt le 30 septembre et 1er octobre 2017 exposition photographies
ARR2017-09-12-132	Septembre	12	Arrêté autorisation débit de boissons supporters club FC Seloncourt -lotos- 16 et 17 septembre 2017
ARR2017-09-15-133	Septembre	15	Arrêté avenant n° 2 à l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux locations de bennes

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 24 octobre 2017 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H35.

Le Secrétaire de Séance,
Michel GANZER